

On peut dire sans exagérer qu'à l'aube du XXI^e siècle, le Mouvement olympique peut être considéré comme une des forces sociologiques les plus importantes du moment. Les Jeux ne sont, en définitive, rien de plus qu'un grand champ d'expérimentation du phénomène olympique, inspirés, poussés et régis par l'esprit occulte qu'est la philosophie olympique. En ce sens, la surenchère des diverses villes hôtes lors des dernières éditions des Jeux a incité à valoriser ces derniers dans les plus hautes instances, comme un dépassement incessant par rapport aux éditions précédentes. Un tel dépassement accentue lentement le syndrome préoccupant du gigantisme. Par ailleurs, la commercialisation, en tant que facteur positif nécessaire au développement et au maintien de l'Olympisme et du sport, risque, en raison de la pression exercée par des facteurs commerciaux étrangers au sport, de transformer celui-ci, et tout particulièrement le sport de haut niveau, en une activité commerciale pure et simple, faite d'habiles exploits musculaires, et étrangère, dans son essence et son développement, à l'humanisme consubstantiel à l'événement sportif. En revanche, la diffusion des principes olympiques et de leur philosophie n'a pas suivi le même développement capable d'équilibrer les réformes et les pressions dont on vient de parler et que l'on pourrait énumérer aujourd'hui. Si l'on remonte dans le temps, une crise similaire a débuté il y a vingt-quatre siècles en Olympie, portant un coup fatal à l'institution sportive déjà séculaire, qui avait alors provoqué une longue agonie existentielle jusqu'à la disparition des Jeux en l'an 393 de notre ère. L'Académie Internationale Olympique est une nécessité permanente et une aspiration du Mouvement olympique moderne. Conçue par Pierre de Coubertin comme un élément clé de la dimension de sauvegarde et de défense des valeurs pacifistes, édu-

L'Académie

Olympique aujourd'hui

catives et formatives inhérentes à la pratique olympique, l'Académie a trouvé sa réalité historique le 16 juin 1961, lors de son inauguration en Olympie. Vingt-neuf ans plus tard, le 16 juin 1990, l'institution de l'Académie olympique trouvera un soutien dans les règles de la Charte Olympique, à la suite de la Session du Comité International Olympique qui s'est tenue à Tokyo. La Règle 31, modifiée et étendue en ce sens, précise au point 2.1 que la mission des Comités Nationaux Olympiques est de défendre les principes fondamentaux de l'Olympisme à l'intérieur du pays et de les diffuser dans les programmes d'éducation physique et sportive, en favorisant la création d'établissements destinés à l'éducation olympique et précisant ensuite : *"Ils veillent notamment à la création et aux activités des Académies nationales olympiques"*.

Lorsque l'on est réduit à une telle extrémité et que l'on évalue le mandat impératif fixé par la Charte Olympique, il convient de considérer celui-ci comme particulièrement opportun face à la grave crise qu'a connu le Mouvement olympique moderne durant le premier trimestre de cette année. L'enseignement et la diffusion des valeurs réelles contenues dans le Mouvement olympique et qui, dans une certaine mesure, ont été affaiblies par les attaques lancées au cours des derniers mois par les médias, propagateurs de nouvelles négatives de toutes sortes et pour la plupart infondées, sont plus que jamais nécessaires.

La prévention et la lutte contre le fléau du dopage dans le sport ont trouvé un remède efficace dans la diffusion des principes éthiques de la compétition, de plus en plus ignorés, face à la pression grandissante d'un mercantilisme rampant, porteur d'une devise équivoque selon laquelle tous les moyens sont bons pour gagner. Les groupes dirigeants, les entraîneurs et les journalistes doivent être correctement informés des principes et normes contenus dans la philosophie olympique, ce qui constitue la principale mission spécifique de l'Académie olympique.

Par conséquent, il est plus que jamais urgent de renforcer le rôle des Académies nationales olympiques. Un des moyens adéquats de le faire serait qu'une partie de l'aide économique que la Solidarité Olympique apporte chaque année aux Comités Nationaux Olympiques pour programmer leurs activités soit consacrée à la création d'Académies olympiques dans les pays qui n'en ont pas encore (ils sont plus de cent) ou aux activités de celles-ci si elles existent déjà.

Nul ne doute de la nécessité de prendre des mesures répressives pour combattre la fraude dans le sport, mais la prévention pédagogique visant à défendre l'idéologie olympique est beaucoup plus efficace et moins éprouvante. Telle est la mission fondamentale de l'Académie olympique.

*Président de l'Association latino-américaine des Académies olympiques